

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 18 / 2012

Achat d'un transporteur pour le Service de Voirie et Parcs et Promenades

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

Le Président-rapporteur, Monsieur Patrick Maspoli
Messieurs Laurent Corthésy, Pierre-Olivier Hornung, Pascal Meylan et Jérôme Thuillard

s'est réunie le mardi 25 septembre 2012 à 19h30 à l'Administration, en présence de Madame la Municipale Christine Canu, Monsieur le Municipal Denis Favre, ainsi que Monsieur Michel Barraud, responsable de la voirie, afin d'examiner le préavis municipal No 18 / 2012 relatif à l'acquisition d'un transporteur.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'ils nous ont données.

Préambule :

Les charges de base du service de la voirie et des parcs et jardins de la Commune sont nombreuses. Elles vont de l'entretien courant des parcs et jardins, ainsi que de la zone sportive (Marais), de la zone de Prazqueron et du lac « Buya Tsa », avec tous les travaux selon les saisons qui vont, du fauchage, de la taille et des divers transports que cela impliquent durant les beaux jours, au déneigement et salage durant l'hiver.

L'ensemble de ces tâches nécessite un équipement non négligeable aussi divers que performant.

Le véhicule à remplacer :

La Municipalité désire remplacer le transporteur actuel « Linder » de Rapid Technic AG. L'opportunité de ce changement fait suite à une convocation prochaine pour l'expertise. Il faut relever la date de la première mise en circulation qui remonte à décembre 2000. La dernière expertise date du 6 octobre 2008. Au vu des photos présentées en fin de préavis, il est aisément compréhensible de songer à son remplacement. Par ailleurs, toute la partie électrique est défailante et l'alimentation de la saleuse n'est pas suffisante pour une utilisation optimum. Il est important de préciser, ici, que c'est le véhicule essentiel de la voirie, utilisé quotidiennement.

Descriptif du nouveau matériel

Quatre offres ont été retenues. Les 3 premières, qui figurent dans le tableau du point 4 du préavis, ont vite été écartées, sachant que les véhicules proposés étaient à la base de type agricole adaptés pour des travaux de voirie et non un véhicule conçu principalement pour la voirie. Le descriptif du véhicule sélectionné, soit le VM 7000 H45 de la société VMeili SA, est décrit de manière très détaillée dans le corps du préavis.

Analyse

Les différents descriptifs des véhicules nous ont été présentés. Nous avons pu apprécier la qualité des offres sélectionnées. Nous constatons que les montants des offres avec reprise I I C sont relativement proches, l'écart maximum est de 20'000,-. Il ne faut pas se figer sur les offres brutes sans reprise **TTC** car il est difficile de scinder les rabais des gestes commerciaux consentis sur les prix de reprise.

Les démarches entreprises par notre Municipalité ont été faites de manières sérieuses et en étroite collaboration avec le responsable de la voirie. Les utilisateurs ont été intégrés à la sélection puisqu'ils ont été conviés aux essais sur le terrain.

Les exigences des lourds travaux hivernaux font que ce véhicule a un net avantage sur ses concurrents, au vu de sa puissance moteur de 155 CV. Il s'agit du seul véhicule proposé qui contient 3 places dans la cabine basculante, ce qui évite de mobiliser un deuxième véhicule pour les déplacements, sachant que le transport de personnes est interdit sur le pont. Sa conduite est rendue confortable par un interrupteur pour embrayage en lieu et place d'une pédale. Il se conduit avec un permis de conduire pour véhicule léger (pas de coûts supplémentaires de formation). L'adaptation de l'ensemble des outils de la commune (bennes, pont, saleuse) est prévue. L'aspect sécurité n'est pas négligé, il est doté d'une caméra de recul avec écran de contrôle en cabine.

Un point non négligeable est à mentionner au niveau de l'entreprise. Celle-ci a une représentation à Conthey/VS qui dispose d'un camion-atelier qui peut procéder à des réparations sur place.

Au vu de la liste de références fournie par le fournisseur, on constate qu'aussi bien des communes de plaine (Crissier, 011on) que des communes de montagne (Zermatt, Nendaz ou Chaux-de-Fonds) utilisent ce genre d'engins.

Financement

Ce chapitre n'est pas de la compétence de notre commission. Toutefois, nous relevons simplement qu'un crédit de CHF 300'000, -- figure bien dans les comptes d'investissements du budget 2012 (page 90) et que la durée d'amortissement prévue sur une période de 10 ans nous semble tout-à-fait adéquate pour ce genre de dépenses.

Conclusion

Sur ces bases, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Vu le préavis municipal No 18 / 2012 adopté en séance du 3 septembre 2012 ;

ouï le rapport de la Commission des finances ;

ouï le rapport de la Commission technique ;

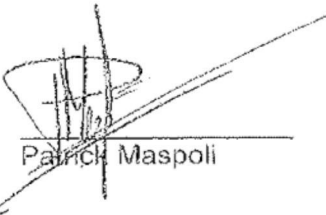
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder le crédit de CHF 182'000, --, représentant le montant total de l'achat ;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

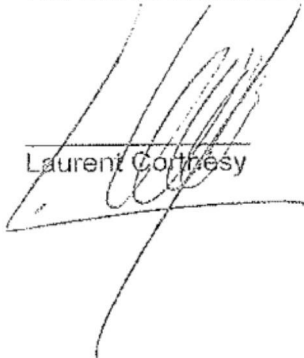
Le Président :

Romanel-s/Lausanne, le 1er octobre 2012



Patrick Maspoli

Les autres membres de la commission :




Laurent Cortésy



Pierre-Olivier Hornung



Pascal Meylan



Jérôme rhüillard//